Commune de SAINT-MÉLOIR DES ONDES

DÉPARTEMENT d'ILLE-ET-VILAINE

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 05 MARS 2018, à 19 heures

Présents : Monsieur **BERNARD René**, Maire – Mesdames **DUFAIX Marylène, HEMON Soizick**, Adjointes – Mrs **BOULEUC Yves**, **LABBE René**, **DUVAL Yvonnick**, Adjoints – Mmes **BREVAULT Chantal, ENEL-REHEL Rozenn, LE SCORNET Sylvie, LEPAIGNEUL Virginie**, **MAZEAU Laurence, MENARD Patricia**, **PERRIGAULT Chantal, VILLENEUVE Catherine,** conseillères municipales**,** Mrs **COURDENT Stéphane**, **de LA PORTBARRE Dominique**, **LEMONNIER Philippe, LESNE Loïc**, **SIGURET Jérôme, VUILLAUME Michel,** Conseillers Municipaux.
Absents excusés : Madame **CASU Odile**, adjointe *(pouvoir à M. BOULEUC Yves)* - Madame **THOMAS Huguette**, conseillère municipale, *(pouvoir à M. SIGURET Jérôme) - Monsieur* **GIZARD Rémy**, conseiller municipal *(pouvoir à M. BERNARD René)* - Monsieur **JENOUVRIER Stéphane,** conseiller municipal, *(pouvoir à M. LESNE Loïc)* - Madame **MALOIZEL Madeleine**, conseillère municipale *(pouvoir à M. de LA PORTBARRE Dominique).* Messieurs LESAGE Samuel et PLIHON Sébastien, conseillers municipaux excusés.
Secrétaire de séance : Monsieur **VUILLAUME Michel,** conseiller municipal.

Procès-verbal de la séance du 5 Février 2018 : Le procès-verbal de la séance est adopté à l'unanimité des membres présents.

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

2018.011 – CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS - Présentation du projet 2018

Monsieur le Maire accueille les enfants du Conseil Municipal des Enfants. Il leur souhaite la bienvenue ainsi qu'aux parents présents.
Il rappelle que le conseil municipal des enfants a été créé en 2008. Cette structure est aujourd'hui pilotée par Madame Marylène Dufaix, adjointe en charge de l'enfance jeunesse, assistée de Madame Chantal Perrigault, conseillère municipale et de Marie Aillet, animatrice au SIAJE.

Madame Marylène Dufaix propose aux enfants de lire le courrier préparé à l'attention des membres du Conseil Municipal.
« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,
Nous sommes là ce soir pour vous présenter nos idées de projet.
Cette année, nous avons retenu trois projets :

- *L'organisation d'un concours photos*
- *L'organisation d'un " run and bike"*
- *L'organisation d'une chasse à l'œuf à la vallée verte*

Nous avons trois projets mais selon le temps que nous aurons, seulement un ou deux projets seront réalisés. Nous avons besoin de votre aide financière pour mettre en place nos projets.
Notre première idée est d'organiser une chasse à l'œuf à la vallée verte pour faire plaisir aux habitants, pour que les familles se rencontrent et pour faire découvrir la vallée verte.
Notre deuxième projet est d'organiser un concours photo pour découvrir la commune en s'amusant. Les photos pourraient être exposées dans la nouvelle bibliothèque.
Notre troisième idée est d'organiser un « run and bike » pour faire découvrir les chemins non utilisés de la commune.
Merci pour votre écoute, et n'hésitez pas à nous poser des questions.

Les enfants du Conseil Municipal des Enfants »

<u>Echanges avec l'assemblée</u> :

- La chasse aux œufs est prévue le samedi 7 avril en après-midi. Elle s'adresse aux enfants de 3 à 11 ans. Des pré-inscriptions seront mises en place via les écoles. Un budget de 500 euros est sollicité pour cette action. Ce budget servira à acheter les œufs en plastique qui seront cachés ainsi que les chocolats qui seront donnés en échange.
- Le projet du concours photos est encore en préparation, mais il pourra être envisagé à la suite de la chasse aux œufs. Les photographies *(une vingtaine environ)* seront développées dans des formats adaptés pour être exposées à la médiathèque.
- Le projet « Run and Bike » reste pour le moment en attente. Il consiste en une randonnée de découverte dans les sentiers, à pied ou à vélo, pour faire découvrir la commune aux habitants.

Entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,
Après un vote dont les résultats sont les suivants :

25 POUR *0 CONTRE* ***0*** *Abstention*

- **APPROUVE** le projet d'une chasse aux œufs présenté par le conseil municipal des enfants,
- **DIT** qu'un budget de 500 euros sera alloué à cette manifestation,
- **SE DÉCLARE FAVORABLE** au projet d'un concours photos et **S'ENGAGE** également à dégager les moyens financiers nécessaires à cette seconde animation.

Les membres de l'assemblée souhaitent aux enfants un bon succès dans leurs projets et indiquent que la commune mettra à leur disposition ses supports de communication *(panneaux lumineux…)* pour faire leur publicité.

_____

SAINT-MALO AGGLOMÉRATION

2 – <u>SAINT-MALO AGGLOMÉRATION - Projet de territoire</u>

<u>Préambule</u> : *Monsieur le Maire informe l'assemblée que Saint-Malo Agglomération élabore actuellement son projet de territoire avec l'aide du Cabinet ACADIE. Des entretiens ont été réalisés avec les Maires de l'agglomération, les acteurs économiques et les Directeurs de Saint-Malo Agglomération. Un séminaire destiné à tous les élus des communes membres de l'agglomération sera organisé sur cet objet à Saint-Coulomb le 24 avril prochain.*
Monsieur le Maire accueille en séance Monsieur Erwan Guyomard, chargé de mission à Saint-Malo Agglomération, et lui laisse le soin de présenter au conseil municipal la démarche et les objectifs de ce projet de territoire à l'aide du support visuel repris ci-dessous.

Saint-Malo Agglomération en quelques chiffres …

- EPCI créé en 2001 ;
- 18 communes ;
- 84 000 habitants ;

- Compétent en matière de développement économique, aménagement de l'espace, habitat, GEMAPI, transport, environnement, gens du voyage, tourisme, eau et assainissement,…
- Un budget annuel d'environ 75 millions d'euros ;
- 180 agents de la fonction territoriale ;

Qu'est-ce que le projet de territoire ?
Il s'agit d'un document stratégique par lequel la collectivité définit son avenir en matière de développement, d'aménagement et d'urbanisme, de transport et de logement, de politique de la ville, d'environnement et de gestion des ressources.
Il détermine les actions qui permettront d'assurer le développement et l'aménagement homogène du territoire, partagées par l'ensemble des communes appartenant à la Communauté d'Agglomération.

Objectifs du projet d'agglomération
- Construire un avenir commun à l'horizon 2030 ;
- Mise en cohérence des documents cadres de l'Agglomération et notamment une articulation urbaine cohérente ;
- Définir des axes stratégiques sur l'ensemble des compétences communautaires et communales ;
- Définir des projets emblématiques.

Mode opérationnel : missionner une AMO pour :
- Apporter un appui technique et méthodologique ;
- Elaborer un diagnostic urbain et paysager du territoire ;
- Faire participer les élus locaux, techniciens et partenaires pour créer démarche collaborative ;
- Apporter un regard neuf sur le territoire

Le bureau d'études ACADIE a été missionné pour mener cette mission.

Planification de l'étude en trois phases :
- Phase 1 : proposition d'une lecture du territoire (livrable : matrice d'interpellations stratégique)
- Phase 2 : Ateliers de prospective (livrable : les orientations stratégiques)
- Phase 3 : Hiérarchisation des actions (livrable : feuille de route)
  Soit 12 mois d'études et une livraison de la mission en septembre 2018.

Phase actuelle : diagnostic et interpellation stratégique

L'agglomération, c'est un héritage riche avec des atouts :
- L'activité maritime (activités portuaires et les métiers de la mer) ;
- L'activité touristique (fortes activités balnéaires/évènementielles et vecteur d'emplois) ;
- L'activité naturelle (activités agricoles en mutation et riches écosystèmes).

Mais avec une dynamique au ralenti
- Un étalement démographique stable (+0.30 % seulement) et une population vieillissante ;
- Un territoire « servant » qui développe des services liés à la santé, à l'action sociale et à la proximité ;

- Un rapprochement avec Rennes qui ne produit pas ses effets (French Tech, Enseignement Supérieur,…).

A échelle équivalente, une agglomération en retard en matière de compétences.
(cf 3 exemples : Vannes Agglomération, Quimper Bretagne Occidentale, Agglomération du Boulonnais)

Deux enjeux : l'accueil du territoire….

- Comment proposer aux ménages et aux entreprises une offre immobilière, des services, espaces publics et lieux de vie qui leur donne envie de rester ?
- Comment proposer une offre adaptée à l'évolution des fréquentations touristiques et des pratiques de loisirs ?
- Comment mieux coordonner les offres en habitat, services et de transport, communales et intercommunales ?
- Comment réguler la concurrence entre les communes ?

… et les écosystèmes.

- Quel modèle de développement économique et quelles capacités d'innovation ?
- Quel modèle d'occupation des sols et de développement de l'habitat, des infrastructures et des équipements ?
- Quel modèle agricole terrestre et quelles activités maritimes traditionnelles (pêche, mais surtout conchyliculture) ?

Un projet de territoire ou comment « faire ensemble »
5 sous-ententes territoriales d'intérêts convergents
La Ville : Saint-Malo, Saint- Jouan des Guérets
La Rance : Saint Père Marc en Poulet , Saint Suliac, La Ville es Nonais, Châteauneuf d'Ille et Vilaine
Les Forêts : Miniac Morvan, Plerguer, Le Tronchet
Les Marais : Saint Benoît des Ondes, La Gouesnière, Saint Guinoux, Lillemer, Hirel
Entre Terre et Mer : Cancale, Saint-Coulomb, Saint-Méloir des Ondes.

Elus locaux, qu'attendez-vous de l'agglomération ? Sur quelles thématiques ?
Economie, transport/mobilité, habitat, tourisme, formation/emploi, environnement, culture, santé, gouvernance EPCI et mutualisation,…

Selon vous, quelle doit être la place de Saint-Méloir des Ondes dans le territoire ?

Prochains rendez-vous avec ACADIE :

- Le 24 avril 2018 à Saint-Coulomb : séminaire « Accueillir à Saint-Malo Agglomération » élargi aux conseillers communautaires et municipaux (de 18 heures à 21 heures au « Phare » à Saint-Coulomb)
- En mai : ateliers en sous-groupes territoriaux sur l'accueil
- En juin : ateliers en sous-groupes territoriaux sur les écosystèmes

« Un Projet de Territoire, c'est la conviction partagée de ce que nous voulons faire ensemble».

Echanges avec l'assemblée :
À l'issue de la présentation du Projet de Territoire, Monsieur le Maire remercie Mr Erwan Guyomard. Un débat s'est ensuite ouvert au sein de l'assemblée. Il a permis aux membres du Conseil Municipal d'exprimer leur avis.
Il en ressort des craintes quant au devenir des communes et de leurs compétences. Monsieur le Maire indique que le projet de territoire n'a pas cet objectif, mais celui d'amener les collectivités à réfléchir au mieux travailler ensemble.
D'autre part, le manque de communication de l'Agglomération vers les communes a été relevé par plusieurs élus, notamment dans le cas des transferts de compétences qui, dans le cas présent, sont plus subis que désirés.
À l'issue de ces échanges, Monsieur le Maire a invité l'ensemble des membres du Conseil à participer à la réunion du 24 avril à Saint Coulomb, précisant que ce sera là l'occasion de s'exprimer.

– Saint-Malo Agglomération/ Composition de la commission Eau-Assainissement - Désignation de délégués

Monsieur le Maire rappelle que dans sa séance du 11 janvier 2018, l'assemblée a désigné des représentants pour siéger au sein de la commission Eau-Assainissement de Saint-Malo Agglomération, dont Messieurs Gizard et Courdent, conseillers municipaux.
Saint-Malo Agglomération a fait savoir que la commune ne peut pas disposer de plus de 5 sièges à l'agglomération et a précisé que ce quota était déjà atteint comme suit :
3 délégués communautaires (*M. René Bernard, Mme Odile Casu, M. Dominique de La Portbarré)*
1 représentant pour l'enseignement supérieur *(M. Yves Bouleuc)*
1 représentant pour l'assainissement *(M. René Labbé)*

Considérant cette situation, il n'est donc pas possible que Messieurs Gizard et Courdent, conseillers municipaux, intègrent cette commission communautaire « Eau-Assainissement ». M. René Labbé représentera la commune au sein de celle-ci.

_____

FINANCES

2018.012 – Approbation des comptes administratifs 2017

Monsieur René Bernard, Maire, remet la présidence de l'assemblée à Monsieur Yves BOULEUC, adjoint aux finances, le temps de l'examen et du vote des comptes administratifs, et quitte la salle du conseil municipal.

Monsieur Yves Bouleuc invite les membres de l'assemblée à approuver les comptes administratifs 2017, comme suit :

a – Commune

	Fonctionnement	**Investissement**
Dépenses *Déficit 2016*	2 027 170.45 € -	2 160 762.09 € *637 269.46 €*
Recettes *Excédent 2016*	3 156 289.86 € *350 000.00 €*	2 418 823.88 €
Résultat 2017	**+ 1 479 119.41 €**	**- 379 207.88 €**

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,
Après un vote dont les résultats sont :
23 POUR 0 CONTRE 0 Abstention

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE le compte administratif 2017 de la commune.

b – Restaurant Scolaire

	Fonctionnement	**Investissement**
Dépenses *Déficit 2016*	209 202.19 € *néant*	- -
Recettes *Excédent 2016*	205 301.83 € *15 364.45 €*	- -
Résultat 2017	**+ 11 464.09 €**	-

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,
Après un vote dont les résultats sont :
23 POUR 0 CONTRE 0 Abstention
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE le compte administratif 2017 du Restaurant Scolaire.

c- Caisse des Ecoles

	Fonctionnement	**Investissement**
Dépenses *Déficit 2016*	16 718.36 € -	- -
Recettes *Excédent 2016*	16 500.00 € *4 090.88 €*	- *108.40 €*
Résultat 2017	**+ 3 872.52 €**	**+ 108.40 €**

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,
Après un vote dont les résultats sont :
23 *POUR 0 CONTRE 0 Abstention*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE le compte administratif 2017 de la Caisse des Ecoles.

d – Centre de santé

	Fonctionnement	**Investissement**
Dépenses *Excédent 2016*	25 367.83 €	11 622.43 € *5 252.04 €*
Recettes *Excédent 2016*	28 220.40 € *10 327.92 €*	8 979.50 €
Résultat 2017	**+ 13 180.49 €**	**7 894.97 €**

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,
Après un vote dont les résultats sont :
23 *POUR 0 CONTRE 0 Abstention*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE le compte administratif 2017 du Centre de Santé.

e – Assainissement

	Fonctionnement	**Investissement**
Dépenses *Déficit 2016*	81 684.00 € -	320 248.45 € -
Recettes *Excédent 2016*	276 989.36 € -	241 765.09 € *+ 409 264.00 €*
Résultat 2017	**+ 195 305.36 €**	**+ 330 780.64 €**

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,
Après un vote dont les résultats sont :
23 POUR 0 CONTRE 0 Abstention

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE le compte administratif 2017 de l'Assainissement.

f - Lotissement d'Habitation II

	Fonctionnement	**Investissement**
Dépenses *Déficit 2016*	286 931.52 € -	286 931.52 € *286 931.52 €*
Recettes *Excédent 2016*	286 931.52 € *207 946.15 €*	286 931.52 € -
Résultat 2017	**+ 207 946.15 €**	**- 286 931.52 €**

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,
Après un vote dont les résultats sont :
23 POUR 0 CONTRE 0 Abstention

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE le compte administratif 2017 du Lotissement d'Habitation II.

A l'issue des votes des comptes administratifs, Monsieur le Maire réintègre la salle de conseil municipal et reprend la présidence de l'assemblée.
Il remercie les conseillers municipaux pour le quitus donné à l'exercice budgétaire 2017.

2018.013 – Approbation des comptes de gestion 2017

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier Principal de Saint-Malo accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier Principal de Saint-Malo a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'année 2017, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer par ses écritures,

LE CONSEIL MUNICIPAL

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après un vote dont les résultats sont :
25 POUR 0 CONTRE 0 Abstention

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECLARE que les comptes de gestion *(Commune, Restaurant Scolaire, Caisse des Ecoles, Centre de Santé, Assainissement et Lotissement d'habitation II)* dressés pour l'exercice 2017 par Monsieur le Trésorier Municipal de Saint-Malo, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2018.014 - Affectation des résultats 2017

Monsieur Yves Bouleuc, Adjoint aux Finances, propose d'affecter comme suit le résultat du compte administratif 2017 de la commune précédemment voté :

a – Commune

Résultat de fonctionnement 2017	**1 479 119.41 €**
BP 2018 - Recettes d'investissement *article 1068 - " Excédent de fonctionnement capitalisé"*	1 129 119.41 €
BP 2018 - Recettes de fonctionnement *article 002 - "Excédent de fonctionnement reporté"*	350 000,00 €

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,
Après un vote dont les résultats sont :
25 POUR 0 CONTRE 0 Abstention

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE, l'affectation de résultat telle que détaillée ci-dessus.

DÉBAT d'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018

Préambule
La loi du 6 février 1992 a étendu aux communes de 3500 habitants et plus l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci par l'assemblée. Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel et ne se traduit par un vote, mais il doit retracer :

. l'environnement général : évolution des ressources, particulièrement celle des dotations de l'Etat, la revalorisation ou non des bases, les relations financières avec les partenaires institutionnels (département, région,…)
. les tendances financières locales : épargne de gestion, autofinancement, encours de la dette
. les perspectives budgétaires : objectifs sur le niveau de la fiscalité, l'endettement, la progression de l'investissement et la gestion de la programmation pluriannuelles.
. la perspective budgétaire : évaluation à moyen terme des ressources de la collectivité et de ses charges.

Exposé de M. René BERNARD, Maire

« Monsieur Yves Bouleuc, adjoint aux finances, vient de présenter les comptes administratifs 2017 de notre collectivité. Je vous remercie de les avoir approuvés.

Il faut souligner la rigueur avec laquelle ont été exécutés nos différents budgets. Nous le devons au travail de l'ensemble des acteurs qui œuvrent pour la commune : vous, les conseillers municipaux au travers des choix faits lors des commissions ; vous, mes fidèles et efficaces adjoints qui mettez en œuvre ces décisions en veillant à respecter les inscriptions budgétaires.
Merci également aux services qui savez nous accompagner et alerter lorsque vous constatez un point qui nécessite une attention particulière. C'est ce travail collectif qui nous permet de mener à bien notre exécution budgétaire. Les résultats sont en tous points conformes aux projections financières 2016/2022 réalisées par Mme Le Mener, directrice des services, et présentées l'an dernier à l'appui du débat d'orientation budgétaire.
Ce mandat municipal court de 2014 à 2020. Nous sommes donc aujourd'hui au deux tiers de notre mandat, le moment de dresser un premier bilan. Les réalisations sont allées bon train et sont conformes aux engagements pris.
Pour mémoire, je rappellerai les investissements réalisés (*la construction du bâtiment enfance-jeunesse, l'extension du complexe sportif)* et en cours d'achèvement *(le programme de réaménagement des entrées d'agglomération),* soit un total de 4 300 000 €.

Pour les années à venir, je vous propose de poursuivre nos programmes.

- **Les travaux de construction de la médiathèque** : les travaux sont en voie d'achèvement. La réception définitive est programmée pour la fin du mois de mars. Les aménagements intérieurs débuteront le 3 avril.
  Vous prendrez connaissance au cours de cette séance des propositions définies par le groupe de travail pour le fonctionnement de la médiathèque. Madame Lucie Godeau, bibliothécaire, poursuit en ce moment son travail de numérisation des ouvrages avec la collaboration des bénévoles.

- **Le programme d'extension-restructuration de l'EHPAD** a débuté en janvier 2018 et sera terminé en principe pour la fin de l'année. A ce jour, le planning est respecté. Avec Mme Casu et M. Duval, adjoints, M. Leroux, directeur de l'établissement, et M. Cyrille Coeuru, représentant du maître d'œuvre, nous ferons tout pour qu'aucun retard ne soit pris. Au terme du chantier, tel que vous l'avez exprimé avec votre choix d'engager ces travaux, je suis certain que nous constaterons un confort accru pour nos résidents et une nette amélioration des conditions de travail pour nos agents.

- **Le giratoire du Vaupinel**
  L'an dernier, je vous indiquais que cela faisait 8 ans que nous attendions la réalisation de ce giratoire. Ces travaux commenceront à l'automne. Ils seront suivis de travaux dans la rue de Radegonde, voie départementale que le Département souhaite rétrocéder à la commune.

- Le chantier d'assainissement collectif du **Vaulérault et du Domaine Robin** se poursuit depuis le 1er janvier 2018, date du transfert de compétence « Eau Assainissement, sous l'égide de Saint-Malo Agglomération. Les travaux de pose du réseau commenceront le 26 mars pour une durée d'environ 10 semaines.

- **L'aménagement de la Rue de la Gare** se poursuit. L'effacement des réseaux est en cours de finition, suivront les travaux de voirie. Nous pouvons envisager une inauguration de l'ensemble des travaux d'aménagement des entrées d'agglomération fin juin.

- Concernant la **voirie**, pour les personnes qui s'inquièteraient, je veux préciser qu'au prochain budget, nous prévoyons de proposer une somme de 250 000 € pour la réfection des voiries communales, ceci hors programmes précités.

  Une des caractéristiques de la commune est de pouvoir dégager du budget de fonctionnement une somme importante à affecter en investissement.
  Comme Monsieur Bouleuc, adjoint aux finances, vous l'a indiqué, nous évoluons dans un contexte difficile qui nécessite une grande vigilance si nous voulons poursuivre notre démarche d'investissement au profit du bien-vivre dans notre commune.
  L'an dernier, j'attirais votre attention sur la base de la DGF ; cette baisse est stabilisée. Par contre, comme en 2017, une somme de 28 000 € devra être payée au titre de la Loi SRU déficit de logements sociaux 2017. Par contre, aucun paiement ne sera à régler sur les années 2019 et 2020.
  Les budgets 2018 sont en cours de préparation. Leurs votes seront inscrits à la séance du Conseil Municipal du 26 mars prochain.
  Il nous sera possible de mener à bien l'ensemble de nos programmes, mais pour ce faire, j'ai demandé à toutes les commissions d'être rigoureuses dans leurs choix. Si nécessaire, des arbitrages seront opérés. Nous conservons toujours pour objectif de financer les investissements par le biais d'un emprunt à hauteur de 650 000 € *(qu'il était prévu de réaliser initialement en 2017)* tel qu'indiqué dans notre prospective de mandat.

  Chacun sait les incertitudes planant sur les budgets communaux, mais à ce jour, nous ne disposons d'aucune information de l'Etat sur l'avenir des différentes taxes, sur leurs évolutions, ni sur les modes de compensations prévus. A moins que le Conseil Municipal n'en décide autrement si nous décidions d'inscrire de nouveaux programmes, il ne paraît pas nécessaire d'augmenter les taux d'imposition. »

2018.015 – <u>Garantie d'emprunt pour « Emeraude Habitation » / Le Moulin du Bourg *(5 logements)*</u>

VU l'exposé de Monsieur Yves Bouleuc, Adjoint aux finances,
VU la demande formulée par la société « Emeraude Habitation », *sise à Saint Malo (35406), 12* avenue *Jean Jaurès*, - et tendant à l'acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 5 logements situés au «Moulin du Bourg» à Saint-Méloir des Ondes,

VU le rapport établi par la Société «Emeraude Habitation» et concluant à garantir le prêt de **499 644.00 €**, à savoir : 140 442.00 € (PLAI), 57 608.00 € (PLAI foncier), 213 867.00 € (PLUS) et 87 727.00 € (PLUS foncier) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations,
VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'article 2298 du Code Civil,
VU le contrat de prêt n° 74174 en annexe signé entre EMERAUDE HABITATION ci-après l'Emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations,
Après en avoir délibéré et après un vote dont les résultats sont les suivants :
16 POUR 5 CONTRE 4 ABSTENTIONS
Le conseil municipal DÉCIDE, à la majorité de ses membres, ce qui suit :

Article 1er – L'assemblée délibérante de la Commune de Saint-Méloir des Ondes accorde sa garantie d'emprunt à hauteur de 100% pour le remboursement d'un **prêt d'un montant de 499 644.00 €** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières du prêt et aux charges et conditions du contrat du contrat de prêt n° 74714 constitué de 4 ligne(s) du Prêt.
Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :
La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne serait pas acquittées à la date d'exigibilité.
Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 – Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas en besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

_____

***N.B.** : Saint-Malo Agglomération, saisie sur ce sujet en tant qu'EPCI exerçant la compétence Habitat, n'apporte pas sa garantie aux opérateurs sociaux. Pour rappel, le montant total des garanties de prêt accordées par la collectivité s'élève ce jour à 10 387 880 € (capital restant dû).*

_____

SUBVENTIONS aux ASSOCIATIONS

2018.016 – Subvention exceptionnelle à l'association Tennis de Table

Madame Soizick Hémon, adjointe aux associations, rappelle que par délibération en date du 2 mai 2017, il avait été proposé de financer l'achat d'une table de jeu pour l'association de Tennis de Table. Le club s'est chargé lui-même de cette acquisition *(achat = 539,10 euros)* et en sollicite le remboursement au moyen d'une subvention exceptionnelle.

Entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,
Après un vote dont les résultats sont les suivants :
25 POUR 0 CONTRE 0 Abstention

ACCEPTE de financer l'achat d'une table de jeu pour l'association de Tennis de Table.
DECIDE de procéder au versement d'une subvention exceptionnelle de 539.10 € (montant de la table).
CHARGE Monsieur le Maire de procéder au mandatement.

_____

VOIRIE - ENVIRONNEMENT

2016.017 – <u>Convention 2018 Pass'emploi</u> *(chantier d'insertion espaces verts et environnement)*

Monsieur René Labbé, adjoint aux travaux, rappelle que Pass'Emploi assure l'activité des chantiers d'insertion portés par l'Arep Pays de Saint-Malo.
Chaque année, la commune confie des prestations *«Espaces verts–Environnement»* à ce chantier d'insertion.
Pour l'année en cours, il est proposé de conventionner à hauteur de 25 jours de travail. Le coût de la journée de travail s'élève à 450 euros, incluant la prise en charge des repas des salariés. Il est spécifié que les repas devront être pris dans un restaurant de Saint-Méloir des Ondes.
La commune fournit les matériaux nécessaires à la réalisation des travaux la concernant. L'équipe de travail comprend généralement 6 à 10 personnes et est constituée d'habitants du Pays Malouin, durablement exclus du marché du travail ou qui rencontrent des difficultés dans l'accès ou le maintien dans l'emploi.
Le chantier intervient particulièrement sur des missions d'entretien des espaces verts *(ex. : Vallée Verte, sentiers de randonnées,…)*. Monsieur Labbé cite les opérations réalisées en 2016.

Entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,
Après un vote dont les résultats sont les suivants :
25 POUR *0 CONTRE* *0 Abstention*

- **DÉCIDE** de solliciter les services de Pass'emploi dans les conditions suivantes pour l'année 2018, à savoir :
  25 journées de travail au prix de 450.00 €/journée *(prestations de repas incluses),* soit un coût annuel de prestation de 11 250.00 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ;

AFFAIRES SCOLAIRES

2018.018 – <u>Année 2018 - Allocation pour l'achat de fournitures scolaires</u>
Madame Marylène Dufaix, adjointe aux affaires scolaires, indique à l'assemblée qu'il convient de déterminer le montant forfaitaire par élève qui sera alloué à l'école publique pour l'achat de fournitures scolaires.
La commission des affaires scolaires, réunie le 27 février 2018, propose une augmentation du montant/élève en 2018, à savoir : 52.35 € *(au lieu de 50,35 €)*

. Ecole Publique : 190 élèves x 52.35 €	=	10 051.20 €
. Le solde 2017 non consommé, conservé	=	1 239.90 €
L'inscription 2017 *(article 6067 – <u>Caisse des Ecoles</u>)*	=	**11 186.40 € (<u>arrondi à 11 187 €</u>)**

Entendu cet exposé,
VU la proposition de la commission des affaires scolaires
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,
Après un vote dont les résultats sont les suivants :
25 POUR 0 CONTRE 0 Abstention

- **FIXE** le montant de l'allocation allouée à l'école publique pour l'achat de fournitures scolaires à 52.35 euros €/élève et **DIT** que le solde non consommé en 2017 sera reporté,
- **INSCRIT** le montant de 11 187.00 € détaillé ci-dessus au budget 2018 de la Caisse des Ecoles.

2018.019 – <u>Année 2018 - Allocation aux écoles pour les activités parascolaires</u>

Madame Marylène Dufaix, adjointe aux affaires scolaires, déclare qu'il convient de déterminer le montant forfaitaire par élève qui sera alloué aux écoles pour les activités parascolaires.
Ce montant s'établissait en 2017 à 21.15 €/élève *(délibération du 6 mars 2017).*

La commission des affaires scolaires, réunie le 27 février dernier, propose d'augmenter ce montant/élève pour l'année 2018 à 24.00 €, soit le calcul d'allocation qui suit :

<u>Budget général de la commune</u> :

Ecole Publique	190 élèves x 24.00 € =	4 560.00 €
Ecole Privée	238 élèves x 24.00 € =	5 712.00 €

Par ailleurs, il est proposé de réserver une somme de 1 000.00 € par école au budget 2018 afin que chaque école puisse financer un projet éducatif culturel. Les écoles devront justifier des projets pour que cette somme soit libérée.

Entendu cet exposé,
VU la proposition de la commission des affaires scolaires,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Après un vote dont les résultats sont les suivants :
25 POUR 0 CONTRE 0 Abstention

- **DECIDE** d'augmenter le montant de l'allocation parascolaire 2018 à 24.00 €/élève,
- **DIT** qu'une somme de 1 000.00 € par école sera inscrite au budget pour financer un projet éducatif culturel,
- **DIT** que lesdits montants alloués aux écoles publique et privée seront inscrits dans le budget général de la Commune – année 2018.

2018.020 – <u>Année 2018 - Allocation pour l'arbre de Noël des enfants des écoles</u>

Madame Marylène Dufaix, adjointe aux affaires scolaires, indique qu'il y a lieu de déterminer le montant forfaitaire par élève alloué aux écoles pour l'arbre de Noël *(achat de livres).* La commission des affaires scolaires, réunie le 27 février dernier, propose de maintenir ce montant à 6.50 €/élève.
Il est rappelé que la commune finance également un spectacle de fin d'année pour tous les élèves.

Entendu cet exposé,
Vu la proposition de la commission des affaires scolaires,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,
Après un vote dont les résultats sont les suivants :
25 POUR 0 CONTRE 0 Abstention

- **FIXE** l'allocation 2018 pour l'Arbre de Noël à 6.50 €/élève,
- **CHARGE** les directions des deux écoles de procéder, au moment opportun, aux acquisitions correspondantes.

MEDIATHEQUE

Préambule : *Le groupe de travail s'est réuni à deux reprises, les 23 janvier et 7 février 2018, afin d'émettre des propositions pour le fonctionnement de la médiathèque. Ces propositions sont déclinées ci-dessous et soumises à l'appréciation de l'assemblée.*

2018.021 – Date d'ouverture de la Médiathèque

Madame Marylène Dufaix, adjointe à la culture, présente le calendrier qui s'annonce comme suit :

Le bâtiment devrait être livré à la commune à la fin du mois de mars. A la suite, la société DPC a prévu une livraison et une installation des meubles sur les 15 premiers jours du mois d'avril.
La commission de sécurité n'effectuera pas de pré-visite. Elle ne se déplacera que lorsqu'elle sera en possession du rapport de fin de travaux purgé de toutes réserves et une fois que les meubles seront installés, ceci pour apprécier les accès et cheminements.
Parallèlement, avec l'aide des bénévoles, Mme Godeau, bibliothécaire, poursuivra l'informatisation du fonds documentaire actuel auquel viendront s'ajouter les achats nouveaux nécessaires pour compenser les manques (documentaires, DVD...). La médiathèque départementale apportera également un fonds prêté qu'il conviendra de choisir.
Le service actuel de prêt aux lecteurs devra nécessairement s'interrompre pendant la période de déménagement.
Compte tenu de ces impératifs, le groupe de travail a jugé plus satisfaisant de fixer l'ouverture de la médiathèque au 1er septembre 2018 pour se placer dans les meilleures conditions de fonctionnement.
Le déménagement serait alors réalisé au mois d'août. La formation de groupe dispensée par la société C3RB à l'attention des bénévoles aurait lieu à la suite, fin août.

Entendu cet exposé,
Après un vote dont les résultats sont les suivants :
25 POUR 0 CONTRE 0 Abstention
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, FIXE l'ouverture de la médiathèque au 1er septembre 2018.

2018.022 – Fonctionnement de la Médiathèque municipale
***Contexte** : Le partenariat de la Commune avec le réseau « Bibliothèque pour Tous » prend fin le 31 mars 2018. A compter du 1er avril 2018, la médiathèque fonctionnera sous statut municipal. Même si son aménagement « Place de la Mairie » n'interviendra qu'au mois de septembre, il convient d'en définir le mode de fonctionnement dès à présent.*

Deux périodes de fonctionnement distinctes sont proposées :

DU 1er AVRIL 2018 au 31 AOUT 2018 *(Bibliothèque municipale - rue de la Gare)*

Maintien des conditions actuelles de fonctionnement, considérant que le service proposé aux usagers demeure identique et n'est pas encore celui de la médiathèque (absence de multimédia, de DVD, de magazines …)

Horaires d'ouverture

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	fermé	16 h 30 - 18 h 30
Mardi	fermé	16 h 30 - 18 h 30
Mercredi	10 h 00 - 12 h 00	16 h 30 - 18 h 00
Jeudi	fermé	fermé
Vendredi	fermé	fermé
Samedi	fermé	15 h 00 - 18 h 30
Dimanche	fermé	fermé

(soit un total de 11 h/semaine)

Tarifs
Adhésion de 15 €/famille pour une durée de 1 an *(de date à date)*

Règles de prêt
Prêts illimités pour une durée de 15 jours.
Les réservations sont possibles. *(délai de conservation des réservations non défini)*

Fonctionnement de l'équipe de bénévoles
Les permanences sont assurées par binôme. Chaque binôme est affecté à un jour de la semaine sans roulement.

Des animations continueront à être proposées par la bibliothèque aux groupes (écoles, crèches, EHPAD,…) et seront assurées, de la même façon, par deux bénévoles volontaires dont l'une n'assure pas de permanence.

A COMPTER du 1er SEPTEMBRE 2018
Médiathèque municipale « Le Relais des Voyageurs » – Place de la Mairie

Horaires d'ouverture

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	fermé	fermé
Mardi	fermé	16 h 30 - 18 h 30
Mercredi	10 h 00 - 12 h 30	14 h 00 - 18 h 30
Jeudi	fermé	fermé
Vendredi	fermé	14 h 00 - 18 h 30
Samedi	10 h 00 - 12 h 30	14 h 00 - 17 h 00
Dimanche	fermé	fermé

(soit un total de 19 h/semaine)

N.B : *Dans un 1er temps, pour avoir une bonne maîtrise du fonctionnement, aucun créneau n'est proposé au public le lundi, ceci pour faire en sorte que la bibliothécaire soit toujours présente au moment des ouvertures (bibliothécaire en repos hebdomadaire dimanche et lundi).*
La collectivité se réserve la possibilité de revoir son dispositif au terme d'une période d'évaluation. Idéalement, la présence de 2 bénévoles est requise, en plus de la bibliothécaire, pour assurer l'accueil.

Règles de prêt

. ***Individuel*** : 3 livres, 1DVD, 1 magazine pour une durée de 3 semaines. Limité à 1 nouveauté à la fois

. ***Collectivité*** *(écoles, accueils de loisirs, EHPAD …):* 35 livres pour une durée de 6 semaines

. ***Bénévoles*** : Livres prêt illimité, 1DVD et 1 magazine pour une durée de 3 semaines. Nouveautés prêtées pour une durée d'une semaine

Les jeux et jeux vidéo ne sont pas empruntables. Un document reste une nouveauté durant 6 mois.

Remarque : Les magazines et DVD sont limités à 1 par carte le temps de constituer un fonds conséquent. Cette donnée pourra être revue après 1 an de fonctionnement.

Les réservations

. ***Individuel*** : 3 réservations dont 1 seule nouveauté, mis de côté 15 jours *(1 semaine pour les nouveautés)*
. ***Collectivité*** *:* 15 réservations *(mises de côté 15 jours)*
. ***Bénévoles*** : 3 réservations *(dont 1 seule nouveauté)* mises de côté 15 jours *(1 semaine pour les nouveautés)*

Les prolongations
Les abonnés ont la possibilité de prolonger 1 fois la durée de l'emprunt pour une durée de 3 semaines, sauf pour les nouveautés ou les documents réservés.

Les retards

Niveau	**Jours de retard**	**Courrier de relance**		**Pénalité**
		Courriel	**Papier**	
Niveau 1	15	Oui	Non	Aucune
Niveau 2	30	Oui	Non	Aucune
Niveau 3	45	Oui	Non	Suspension de prêt
Niveau 4	60	Oui	Non	Remboursement

Inscription
Inscription individuelle
Les jeunes entre 14 et 18 ans ont la possibilité de s'inscrire seuls à condition de fournir une autorisation parentale.

Tarifs

. Individuel

Lieu de résidence	Moins de 18 ans Assistantes maternelles	Etudiants Demandeurs d'emploi Apprentis	Adultes
Commune	Gratuit	5 €	10 €
Hors Commune	Gratuit	5 €	15 €

Séjour vacances	5€ / mois (+ caution de 50 €)

. Collectivité

Lieu de résidence	
Saint- Méloir des Ondes	10 €
Hors commune	30 €

. Multimédia
Demandeur d'emploi : Gratuit
Multimédia - non adhérents : 1€/heure

Entendu cet exposé,
Considérant les propositions du groupe de travail,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,
Après un vote dont les résultats sont les suivants :
25 POUR 0 CONTRE 0 Abstention

- **APPROUVE** le mode de fonctionnement détaillé ci-dessus *(heures d'ouverture, conditions de prêts, tarifs, etc…)* pour la période du 1er avril 2018 au 31 août 2018,
- **APPROUVE** les conditions définies pour le fonctionnement de la Médiathèque « Le Relais des Voyageurs » à compter du 1er septembre 2018,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à la mise en œuvre dudit fonctionnement *(création d'une régie de recettes…),*
- **DIT** que ce fonctionnement fera l'objet d'une évaluation à court ou moyen terme.

2018.023 – Médiathèque municipale - Constitution d'un comité d'achat

Contexte *:* Le *fonds de livres a été répertorié. Ce fonds s'est constitué au fil des ans grâce aux achats réalisés par l'équipe de bénévoles, ceci au moyen de la subvention communale versée au réseau « Bibliothèque pour Tous » (7 000 €/ an). Les collections présentent certains manques : absence de documentaires, de magazines, de DVD, de jeux vidéos… . Il conviendra donc, assez rapidement et avant l'ouverture de la médiathèque, de mettre le fonds à niveau en ces domaines.*
Par ailleurs, à compter du 1er avril prochain, le fonctionnement ne sera plus associatif, mais municipal. Pour cette raison, il y a lieu de définir les modes d'achat souhaités.

Le groupe de travail propose la politique d'achat qui suit :
- Achats auprès de plusieurs fournisseurs, privilégier les librairies locales, éviter les chaînes et centres commerciaux
- Fréquence d'achat à raison d'une fois par trimestre

Il est proposé de constituer un Comité d'achat qui se composerait ainsi :
Présidente de droit : Mme Marylène Dufaix, Adjointe à la culture.
Responsable : Mme Lucie Godeau, bibliothécaire
2 représentant(e)s du Conseil Municipal
2 représentant(e)s des bénévoles *(avec renouvellement demandé à chaque trimestre)*
De plus, chaque bénévole aura la possibilité de proposer des suggestions d'achat consignées dans un cahier ou sur un fichier numérique.
Le comité se réunira une fois par trimestre.
En cas de conflit sur le choix des ouvrages, la décision finale reviendra à la responsable.

Entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,
Après un vote dont les résultats sont les suivants :
25 POUR 0 CONTRE 0 Abstention
- **APPROUVE** la politique d'achat définie ci-dessus pour la médiathèque,
- **APPROUVE** la mise en place d'un comité d'achat qui se compose comme suit :
  Présidente de droit : Mme Marylène Dufaix, Adjointe à la culture.
  Responsable : Mme Lucie Godeau, bibliothécaire
  2 représentantes du Conseil Municipal *(Mmes Chantal Perrigault et Laurence Mazeau)*
  2 représentant(e)s des bénévoles *(avec renouvellement demandé à chaque trimestre)*

Séance close à 23 h 00